



RIFSEEP

Rappel du cadre réglementaire des régimes indemnitaires

Les régimes indemnitaires sont institués par des textes législatifs ou réglementaires qui varient entre filières et corps. Aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux personnels en l'absence d'un texte l'instituant expressément. En conséquence, la compétence du Conseil de Paris, qui fixe les régimes indemnitaires des personnels parisiens, est strictement encadrée par les textes.

Ces régimes indemnitaires ne peuvent être plus favorables que ceux dont bénéficient les fonctionnaires de l'État exerçant des fonctions équivalentes.

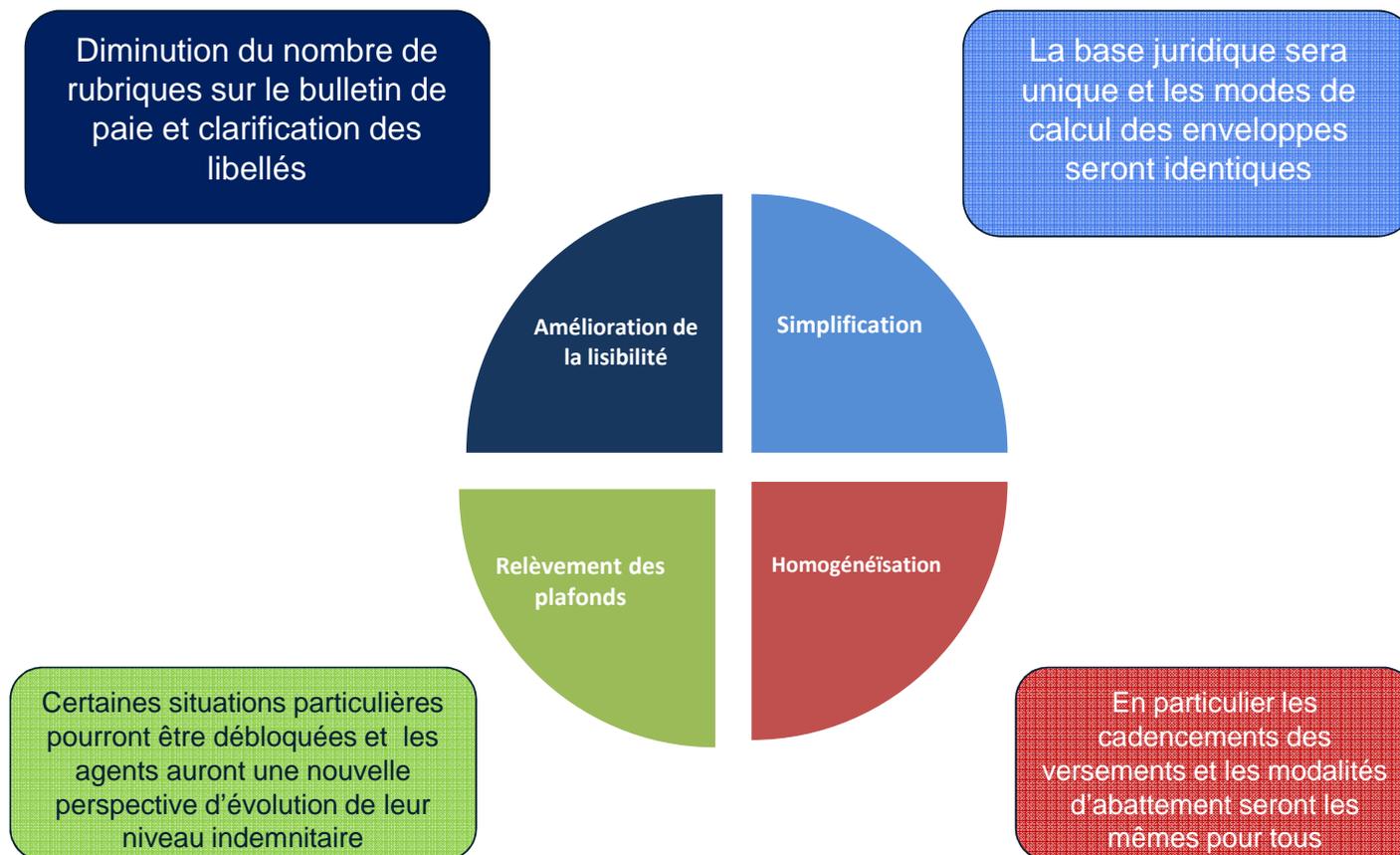
Les primes et indemnités ainsi que leurs plafonds sont définis pour chaque corps en référence à un des corps de la fonction publique :

- Fonction publique de l'État
- Fonction publique territoriale
- Fonction publique hospitalière

Les objectifs du RIFSEEP et mise en œuvre

- ⦿ La mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été décidée par l'Etat en 2014,
- ⦿ Le RIFSEEP vise à simplifier le paysage indemnitaire de la fonction publique. Le RIFSEEP remplacera la plupart des primes et indemnités existantes et doit s'appliquer à terme à tous les agents publics,
- ⦿ À ce jour, environ 11 000 agents sont déjà passés au RIFSEEP (corps administratifs, de la filière sociale, des bibliothèques et des agents transférés de la Préfecture de police),
- ⦿ Pour environ 5 000 agents, les barèmes (pris par arrêtés ministériels) ne sont pas publiés, empêchant la mise en place du RIFSEEP,
- ⦿ Pour environ 33 000 agents appartenant à 25 corps distincts, les barèmes sont publiés et il est proposé une mise en place du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019.

Les apports du RIFSEEP

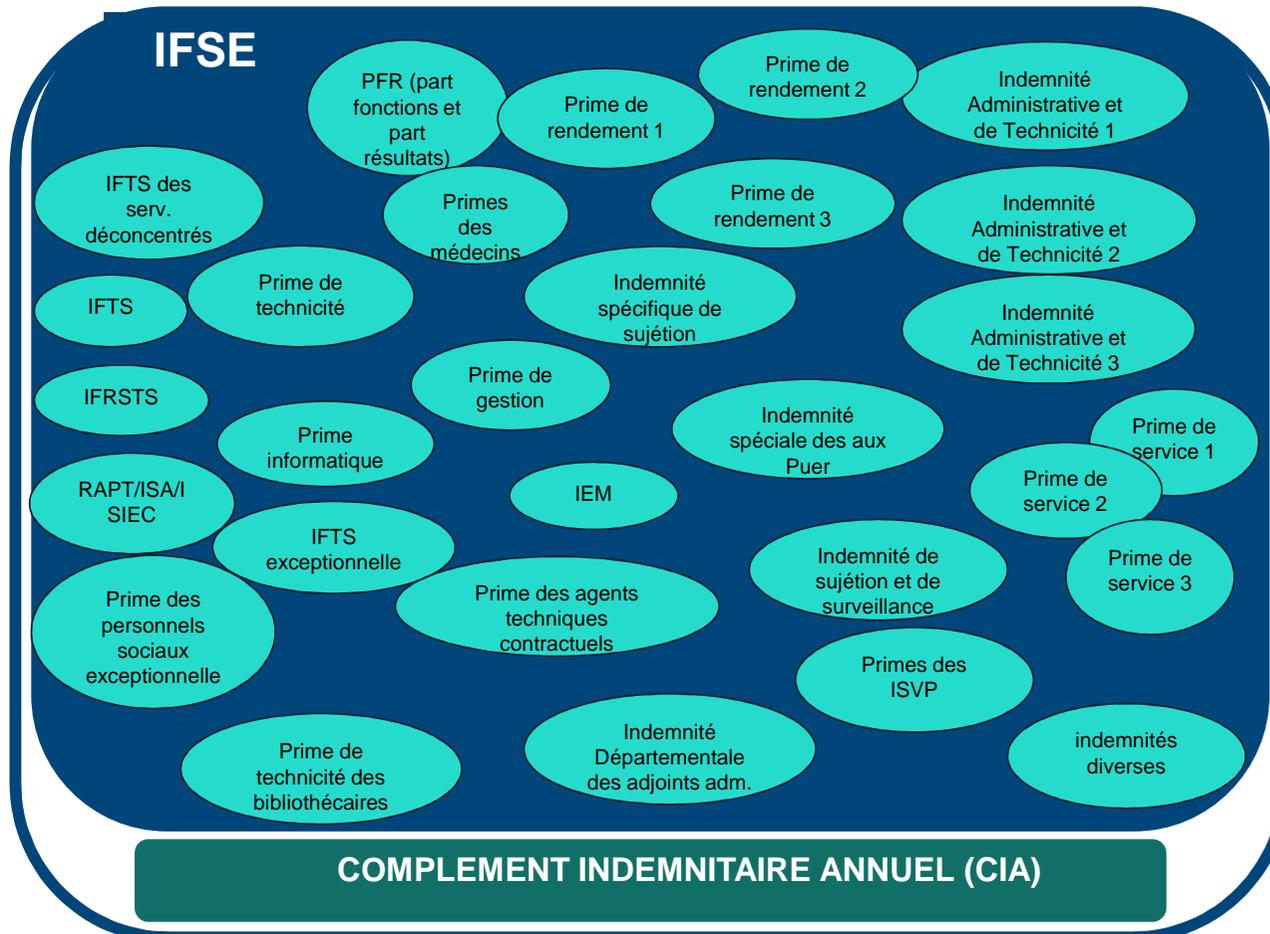


Le dispositif général

Le RIFSEEP se décompose en deux indemnités : l'IFSE qui constitue l'indemnité principale et le complément indemnitaire annuel (CIA).



Les primes et indemnités intégrées dans le RIFSEEP



Indemnités non intégrées :

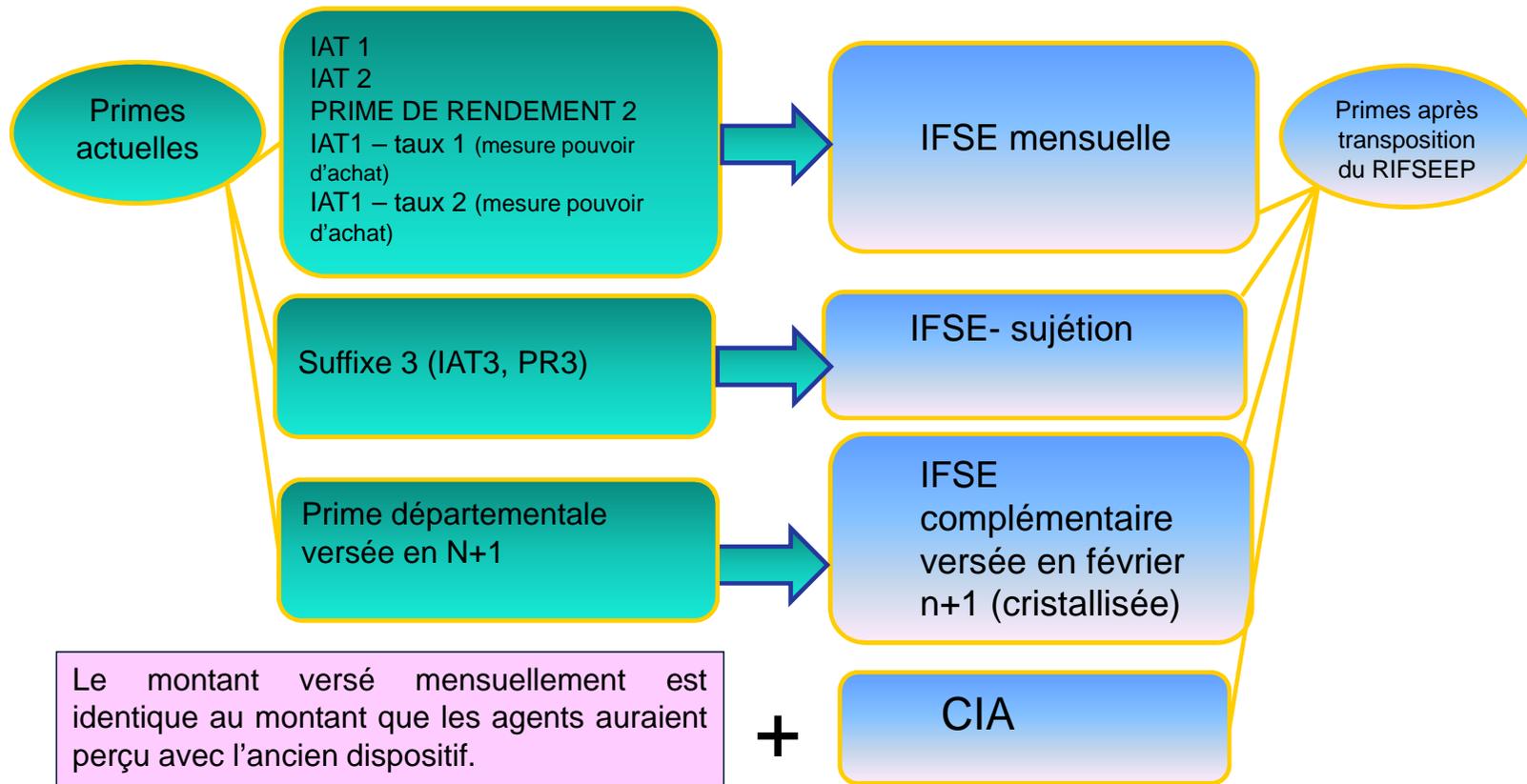
- Heures supplémentaires
- Sujétions liées au temps de travail
- Indemnités diverses
- Astreintes et permanences
- +
- Frais de mission
- NBI
- GIPA

Les mécanismes de transposition

- La transposition du régime indemnitaire d'un agent à situation administrative équivalente n'entraîne aucune perte de rémunération.
- Pour établir les niveaux indemnitaires transposés en RIFSEEP, ce sont les derniers montants connus au moment de la mise en œuvre qui sont pris en compte. Ces montants correspondent à une base en année pleine.
- La mise en place du RIFSEEP prévoit uniquement une transposition des rubriques indemnitaires. Elle ne s'accompagne pas de la définition de règles de gestion attachées aux modalités de versements des primes et indemnités.

Les mécanismes de transposition

Exemple de transposition pour les agents bénéficiaires de l'IAT



Les avantages du RIFSEEP dans sa mise en œuvre à la ville de Paris

- ⊙ **Les plafonds réglementaires du RIFSEEP**, supérieurs aux plafonds applicables précédemment, permettront une reprise de la progression des versements indemnitaires des agents aujourd'hui plafonnés *(voir planche 12 et suivantes)*
- ⊙ **La mise en place de montants indemnitaires d'entrée de corps** *(voir planche 12 et suivantes)*
- ⊙ **La valorisation de la promotion de grade** par la mise en place d'une augmentation du niveau indemnitaire lors de la promotion. Les revalorisations indemnitaires en cas de changement de grade seront identiques pour les promotions d'une catégorie donnée (A, B ou C) *(voir planche 10)*
- ⊙ **La progression de l'IFSE par intégration de 75% du CIA** dans les mensualités de l'IFSE de l'année suivante, les 25% restants seront versés en décembre de l'année suivante *(voir planche 11)*
- ⊙ **L'intégration de la mesure bas salaire dans le socle indemnitaire**

Une revalorisation à chaque changement de grade

Chaque changement de grade entraînera une revalorisation du niveau indemnitaire de l'agent promu (montants forfaitaires bruts annuels).

Pour les corps de catégorie C :

- L'accès à l'échelle C3 : + 200€
- L'accès à l'échelle C2 : + 120 €

Pour les corps de catégorie B :

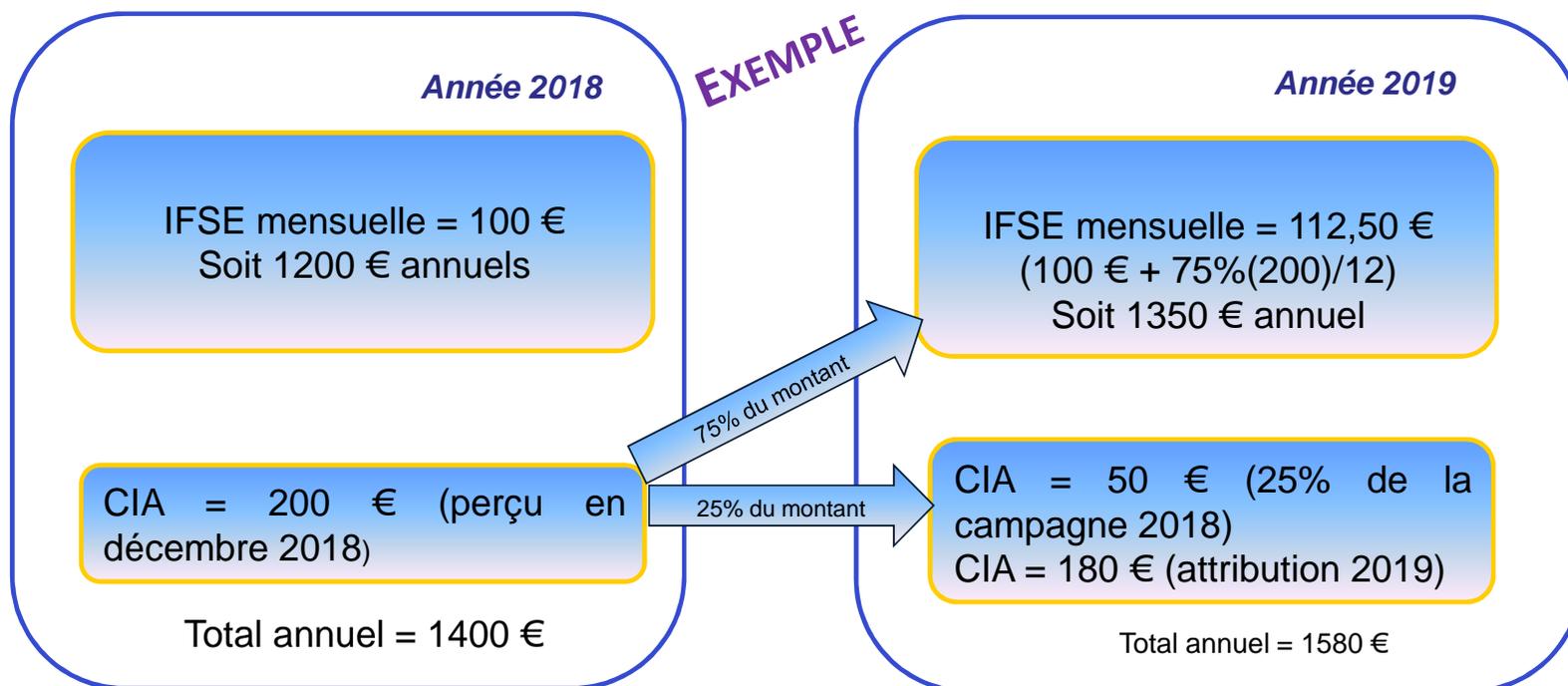
- L'accès au 3^{ème} grade : + 600 €
- L'accès au 2^{ème} grade : + 400 €

Pour les corps de catégorie A :

- Chaque changement de grade : + 800 €

Les mécanismes d'évolution de l'IFSE

L'IFSE sera revalorisée chaque année de 75% du montant du CIA qui seront transférés dans les montants mensuels de l'année suivante.



Les corps concernés par la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019

Agents de catégorie A et B

CORPS	Seuil IFSE (entrée de corps)	Montant de l'entrée de corps proposé à la Ville	Plafond IFSE du corps	Plafond CIA du corps	Plafond global du corps
Catégorie A					
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	3 700,00	5 400 €	46 920 €	8 280 €	55 200 €
CONSEILLER DES APS ET DE L'ANIMATION (CAPSA)	2 600,00	9 000 €	40 290 €	7 110 €	47 400 €
CHARGE D'ETUDES DOCUMENTAIRES	2 600,00	7 800 €	32 130 €	5 670 €	37 800 €
MEDECIN	4 000,00	12 850 €	43 180 €	7 620 €	50 800 €
Catégorie B					
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVE (EAPS)	1 650,00	4 000 €	19 660 €	2 680 €	22 340 €
ANIMATEUR	1 650,00	5 400 €	19 660 €	2 680 €	22 340 €
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE)	1 200,00	5 115 €	13 730 €	1 870 €	15 600 €
AGENTS DE MAITRISE	1 650,00	4 650 €	19 660 €	2 680 €	22 340 €

Les corps concernés par la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019

Agents de catégorie C

CORPS	Seuil IFSE (entrée de corps)	Montant de l'entrée de corps proposé à la Ville	Plafond IFSE du corps	Plafond CIA du corps	Plafond global du corps
ADJOINT TECHNIQUE	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
EGOUTIER	1 350,00	2 425 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
EBOUEUR	1 350,00	2 005 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
FOSSOYEUR	1 350,00	2 425 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
CONDUCTEUR D'AUTOMOBILE ET ASSISTANT D'EXPLOITATION	1 350,00	2 425 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
ADJOINT TECHNIQUE DES COLLEGES	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ASEM)	1 350,00	2 425 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
AGENT TECHNIQUE DES ECOLES (ATE)	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
AGENT DE LOGISTIQUE GENERALE (ALG)	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
AGENT TECHNIQUE DE LA PETITE ENFANCE (ATEPE)	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
AGENT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE (AASM)	1 350,00	2 525 €	11 700 €	1 300 €	13 000 €
ADJOINT D'ANIMATION ET D'ACTION SPORTIVE (AAAS)	1 350,00	2 780 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
ADJOINT D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE (AAS)	1 200,00	2 525 €	11 340 €	1 260 €	12 600 €
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES	1 350,00	2 410 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €
INSPECTEUR DE SECURITE (ISVP)	1 200,00	5 440 €	18 800 €	2 140 €	20 940 €
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	1 350,00	4 030 €	12 150 €	1 350 €	13 500 €

Les corps non concernés par la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019

Corps dont les barèmes ne sont pas encore publiés		
Cat A	ICSAP	164
	Architectes-voyers	72
	IAAP	651
	Chef d'arrondissement	77
	Sages-femmes	28
	Cadres de santé	187
	Infirmiers	182
	Puericultrices	364
	Psychologues	110
	Directeurs de conservatoire	21
	Professeurs des conservatoires	415
	Professeurs certifiés de l'école du Breuil	18
	Professeurs certifiés d'Alembert	2
	Professeurs de la Ville de paris	808
Cat B	ASEA	176
	Personnels paramédicaux	78
	Techniciens supérieurs	1046
	TSO	715
	Infirmiers	10
	TTPS	191
	Mécaniciens prothésistes dentaires	2
Total		5317

RIFSEEP

Réunion du 30 janvier 2019

Transposition du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019 – PFR

Cas général d'un agent percevant à la prime de fonctions et résultat (Animateurs, CAPSA, CED)

1. La transposition....

Paie d'avril 2019			Paie de mai 2019	
Prime de fonctions	507,00 €	→	IFSE	520,00 €
			Prime de résultat*	52,00 €
Total:	507,00 €		Total:	572,00 €
Prime de fonctions 2018 /an	} 6 240 €	↳	*rappel rétroactif mensuel janvier à avril 2019	
Prime de résultat 2018 /an			Mensualité IFSE = total attribution annuelle 2018 (hors éventuelle part février), soit 6 240 €/12	
Solde Prime de résultat 2018				

2. La campagne de prime 2019....

Paie de décembre 2019			Paie de janvier 2020	
IFSE	520,00 €	→	IFSE	531,00 €
CIA	190,00 €		intégration de 75% du CIA dans la mensualité de janvier, soit 190 € *75%/12	
Total:	710,00 €		Total:	531,00 €

Transposition du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019 – Médecins

Médecins					
1. La transposition....					
<i>Paie d'avril 2019</i>			<i>Paie de mai 2019</i>		
Ind.de technicité médecin /biologiste	747,00 €	}	}	IFSE	1 125,00 €
Ind.de qualification et Suj.spéciale	378,00 €				
Total: 1 125,00 €					Total: 1 125,00 €
2. La campagne de prime 2019....					
<i>Paie de décembre 2019</i>			<i>Paie de janvier 2020</i>		
IFSE	1 125,00 €	}	}	IFSE	1 146,25 €
CIA	340,00 €				
Total: 1 465,00 €					Total: 1 146,25 €
		intégration de 75% du CIA dans la mensualité de janvier, soit 340 € *75%/12			

Transposition du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019 – Régime IAT/PR- Adjoint Technique

Exemple d'un adjoint technique à l'indice brut 351

1. La transposition....

Paie d'avril 2019		➔	Paie de mai 2019	
IAT 1 personnel ouvrier	130,00 €		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> IFSE 321,87 € IFS (sujétion) 80,00 € Total: 401,87 € </div>	
IAT 1 mesure bas salaire 1	10,00 €			
IAT 1 mesure bas salaire 2	11,87 €			
Prime de rendement 2	170,00 €			
IAT 3 (sujétion)	80,00 €			
Total:	401,87 €			

2. La campagne de prime 2019....

Paie de décembre 2019			Paie de janvier 2020	
IFSE	321,87 €		IFSE	329,37 €
IFS (sujétion)	80,00 €		IFS (sujétion)	80,00 €
CIA	120,00 €	intégration de 75% du CIA dans la mensualité de janvier, soit 120 € *75%/12		
Total:	521,87 €			Total:

Transposition du RIFSEEP au 1^{er} mai 2019 – Régime IAT/PR- Agent de maîtrise

Exemple d'un agent de maîtrise à l'indice brut 449

1. La transposition....

Paie d'avril 2019			Paie de mai 2019	
IAT 1 personnel ouvrier	156,13 €	→	IFSE	630,75 €
IAT 1 P.O Maitrise 1	12,00 €			
IAT 1 P.O Maitrise 2	156,86 €			
IAT 2	35,10 €			
Prime de rendement 2	270,66 €			
IAT 3 (sujétion)	70,00 €	→	IFS (sujétion 1)	40,00 €
		→	IFS (sujétion 2)	30,00 €
Risq.Accid.corp	64,00 €		Risq.Accid.corp	64,00 €
Total:	764,75 €		Total:	764,75 €

2. La campagne de prime 2019....

Paie de décembre 2019			Paie de janvier 2020	
IFSE	630,75 €	→	IFSE	644,81 €
IFS (sujétion 1)	40,00 €		IFS (sujétion 1)	40,00 €
IFS (sujétion 2)	30,00 €		IFS (sujétion 2)	30,00 €
Risq.Accid.corp	64,00 €		Risq.Accid.corp	64,00 €
CIA	225,00 €	intégration de 75% du CIA dans la mensualité de janvier, soit 225 € *75%/12		
Total:	989,75 €		Total:	778,81 €

Les familles envisagées pour l'IFSE sujétion

Rubriques de paie	
Code	Intitulé
IFS	IFSE sujétions
IFC	IFSE spécifique des contrôleurs
I31	IFSE sujétion technicité articulaire
I32	IFSE rythmes de travail spécifiques
I33	IFSE responsabilités particulières
I34	IFSE sujétion projets et opérations spécifiques
I35	IFSE sujétion Conduite
I36	IFSE objectifs et contrats d'intéressement
I37	IFSE petite enfance partie fixe
I40	IFSE exceptionnelle

Les indemnités hors RIFSEEP- quelques exemples

Code Rubrique	Libellé de la prime	Code Rubrique	Libellé de la prime
501	IND.HORAIRE TRAVAIL NUIT	550	COMP.CONTRAINTE HORAIRE
502	IND.TRAVAIL INTENSIF NUIT	576	IND.RISQUE ACCID.CORPOREL
506	IND.SPEC.SUJETION(ROUL.J.N)T1	577	IND.RISQUE INTOXICATION
508	INDEMNITE TRAVAIL DIMANCHE	578	IND.TRAV.INCOM.SALISSANTS
50A	IND.SPEC.SUJETION(ROUL.J.N)T2	602	INDEMNITE JOUR FERIE TX NOR
50B	IND.SPEC.SUJETION(ROUL.J.N)T3	604	INDEMNITE JOUR FERIE TX MAJ
522	IND CONTRAINTE HORAIRE TX1	608	INDEMNITE TRAV.DOMINICAL 1
527	IND CONTRAINTE HORAIRE TX2	609	INDEMNITE TRAV.DOMINICAL 2
528	IND CONTRAINTE HORAIRE TX3	612	IND.TRAV.DIM.ET JOUR FERIE
533	IND CONTRAINTE HORAIRE TX4	613	INDEMNITE TRAV.DOMINICAL 3
534	SUPP CONTR.MAT.OU HOR.TX1	ASA	IND ASTR PERS ADM-SPEC-SERV
535	SUPP CONTR.MAT.OU HOR.TX2	ASO	IND ASTREINTE PERS OUV & TECH
546	PRIME CONTRAINTE MATINALE	IN1	IND INTERVENTION ASTR TAUX 1
547	IND CONTRAINTE HORAIRE TX5	IN2	IND INTERVENTION ASTR TAUX 2
548	PR.CONTRAINTE MATIN.+COMPL.	PEA	IND PERM PERS ADM-SPEC-SERV
550	COMP.CONTRAINTE HORAIRE	PEO	IND PERMANENCE PERS OUV & TECH

RIFSEEP

Réunion du 7 février 2019

Liste des primes sur lesquelles s'applique la revalorisation de 0,05%

Indemnité pour permanences assurées lors des réunions ou expositions dans des locaux loués à des sociétés ou associations
Indemnité allouée aux régisseurs des parcs, jardins et espaces verts, et aux régisseurs des établissements sportifs
Indemnités allouées à certains agents du service des canaux
Indemnité de maintien de plan d'eau et de contrôle du trafic, allouée à certains agents du service des canaux
Prime de contrainte matinale
Indemnités de contrainte horaire à certains agents du service technique de la propreté de Paris
Indemnité spéciale de sujétions allouée à certains agents des services techniques des eaux et de l'assainissement et aux personnels de maîtrise chargés des fonctions d'opérateur de sécurité du trafic affectés à la section des tunnels, des berges et du périphérique de la direction de la voirie et des déplacements (roulement mensuel en 3X8) ;
Indemnité spéciale de sujétions allouée à certains agents : (roulement en 2 X 8 des ouvriers du canal Saint-Martin et des adjoints techniques principaux chargés des fonctions de pupitreurs au poste central d'exploitation Lutèce affectés à la section des études et de l'exploitation du service des déplacements de la direction de la voirie et des déplacements) ;
Indemnité spéciale de sujétions allouée aux adjoints techniques, aux éducateurs des activités physiques et sportives et aux adjoints d'animation et d'action sportive spécialité « activités sportives » de la direction de la jeunesse et des sports travaillant en roulement (2X8)
Indemnité de travail de dimanche allouée à certains personnels
Indemnité spéciale allouée à certains adjoints techniques d'administrations parisiennes faisant fonction de moniteurs (Ecole Du Breuil)
Indemnités de rondes
Indemnité mensuelle de sujétions et de responsabilité
Indemnité journalière de sujétions et de responsabilité
Prime pour services rendus par certains agents du service des cimetières (DEVE)
Indemnités pour travaux à la tâche

Analyse des différences d'effectif entre les listes électorales et les effectifs pris en compte dans les fiches par corps

Les critères de sélection de la population des agents électeurs sont différents des critères pris en compte pour les fiches par corps. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples expliquant ces différences :

Situation agent	Votant	Dans les fiches par corps
En activité à temps complet ou à temps partiel dont mi-temps thérapeutique	OUI	OUI
Stagiaires	NON	OUI
Congé de maladie ordinaire	OUI	OUI
Congé de longue maladie et congé de longue durée (art. 57, 3 ^e et 4 ^e de la loi du 26 janvier 1984)	OUI	NON
Congé de maternité, congé de paternité, congé pour adoption	OUI	OUI
Mise à disposition	OUI	OUI
Congé de formation professionnelle	OUI	NON
Congé de présence parentale	OUI	NON
Congé parental	OUI	NON
Détachement	OUI	NON
En disponibilité	NON	NON
Congés sans traitement	NON	NON

Exemple des CAPSA

	Effectif recensé	Situations particulières
Liste électorale	45	4 CAPSA détachés dans un autre corps
Fiche corps	51	10 CAPSA stagiaires

Des situations particulières sont à prendre en compte

- **4 CAPSA sont détachés dans d'autres corps et ne sont plus rémunérés en qualité de CAPSA : ils sont électeurs à la CAP mais ne sont pas inclus dans l'effectif de la fiche corps**
- **10 CAPSA sont stagiaires et ne sont pas électeurs à la CAP : ils ne sont pas électeurs mais sont bien rémunérés en qualité de CAPSA et sont inclus dans le fiche corps**

Les mécanismes utilisés pour établir le montant d'entrée de corps

De manière générale les montants d'entrée de corps ont été établis :

- Sur la base des montants actuellement délégués aux directions pour un nouvel arrivant. Ces montants s'appuient sur les anciens régimes indemnitaires (taux moyens réglementaires) tels que l'IFTS, l'IFRSTS, la prime départementale etc. Pour les agents de la sphère IAT, le montant d'entrée de corps prend en compte l'IAT1 et une moyenne d'attribution d'IAT2 de début de carrière.
 - Et en opérant une harmonisation :
 - en fonction du déroulement de carrière
 - en fonction des réformes statutaires (même niveau pour les EJE et ASE)
- ⇒ 4 900 agents bénéficieront d'une revalorisation indemnitaire suite à la mise en place de ce montant d'entrée de corps. Ces agents ont actuellement un montant indemnitaire inférieur au montant d'entrée de corps.

Les avantages des montants d'entrée de corps

- **Des montants d'entrée de corps à la Ville supérieurs aux seuils prévus dans les textes de l'Etat**
- **Intégration des mesures bas salaires dans le socle indemnitaire : les agents en conserveront le bénéfice tout au long de leur carrière**
- **Les montants d'entrée de corps sont souvent supérieurs aux montants actuellement attribués par les directions aux nouveaux agents : 4 900 agents seront revalorisés en application de ces montants d'entrée de corps**
- **Le montant d'entrée de corps est identique quelle que soit la direction d'affectation de l'agent : tous les nouveaux arrivants au sein d'un même corps bénéficieront d'un même niveau de primes, d'où une transparence accrue.**

Les mécanismes utilisés pour établir le montant d'entrée de corps

		Montant d'entrée de corps	Modalités de calcul du montant d'entrée de corps	Nombre d'agents dont le niveau indemnitaire est inférieur au montant d'entrée de corps
Corps pouvant appliquer le RIFSEEP (barèmes publiés)				
Cat A	Conservateurs du patrimoine	5 400 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes	3
	CAPSA	9 000 €	Montant qui tient compte du montant délégué et des spécificités indemnitaires de ce corps	6
	CED	7 800 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes	2
	EJE	5 115 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes + harmonisation avec les ASE	668
	Médecins	12 850 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes	26
Cat B	EAPS	4 000 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes + moitié de l'IEM de 208€ versé mensuellement aux EAPS de la filière aquatique	245
	Animateurs	5 400 €	Montant délégué aux directions lors de la campagne de primes	114
	Personnels de maîtrise	4 650 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	1

		Montant d'entrée de corps	Modalités de calcul du montant d'entrée de corps	Nombre d'agents dont le niveau indemnitaire est inférieur au montant d'entrée de corps
Corps pouvant appliquer le RIFSEEP (barèmes publiés)				
Cat C	Adjointes techniques	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	259
	ATEA	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	6
	Egoutiers	2 425 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	1
	Eboueurs	2 005 €	Montant des primes 1 + 180 € /an de la PPE	341
	Fossoyeurs	2 425 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	0
	Conducteurs d'automobile et assistants d'exploitation	2 425 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	0
	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	57
	ASEM	2 425 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière + 7,63 €/mois.	269
	ATE	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière + 7,63 €/mois.	1175
	ALG	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	26
	ATEPE	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	6
	AASM	2 525 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	67
	AAAS	2 780 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	1575
	Agents d'accueil et de surveillance	2 525 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	49
	Auxiliaires de puériculture	4 030 €	montant des primes 1 + prime spécifique + prime spéciale	0
	ISVP	5 440 €	Montant du 1er grade 1er échelon	0
	Adjoint administratif des bibliothèques	2 410 €	Montant des primes 1 + montant moyen des primes 2 en début de carrière	0

Les minimum et maximum par corps (hors sphère IAT)

CORPS	Minimum indemnitaire perçu	Maximum indemnitaire perçu
CATEGORIE A		
Attachés, CSA, DGS/DGAS	7 500 €	39 600 €
CSE	9 000 €	15 530 €
ASE	5 114 €	8 962 €
Conservateurs généraux / conservateurs des bibliothèques	4 800 €	14 450 €
Bibliothécaires	4 200 €	9 350 €
Conservateurs du patrimoine	4 797 €	12 546 €
CAPSA	7 500 €	19 225 €
CED	6 630 €	17 986 €
EJE	4 €	6 262 €
Médecins	7 225 €	21 410 €
IAAP / Chef d'arrondissement	8 878 €	38 340 €
Psychologues	3 311 €	9 100 €
Directeurs de conservatoire	6 751 €	10 050 €
CATEGORIE B		
SA	1 880 €	29 239 €
SMS	4 928 €	12 860 €
ASBM	3 200 €	8 737 €
EAPS	2 280 €	12 348 €
Animateurs	3 956 €	14 182 €
Techniciens supérieurs	3 560 €	15 025 €
agents à temps plein et présents toute l'année		

Les minimum et maximum par corps de la sphère IAT

CORPS	Minimum indemnitaire perçu*	Maximum indemnitaire perçu*	Pour information		
			Moyenne Prime 3	Moyenne Primes de grade ou sujétion de grade	Moyenne Sujétions diverses et indemnités liées aux horaires
CATEGORIE A					
CADRE SANT PARA AP	2 511 €	10 650 €	1 370 €	1 080 €	835 €
INF VIL.PARIS C.A	1 864 €	8 789 €	1 190 €	1 150 €	120 €
SAGES FEMMES	2 820 €	3 685 €	2 720 €	1 080 €	855 €
PUER.ADM.PARIS	1 969 €	3 015 €	1 360 €	1 140 €	240 €
CATEGORIE B					
INF.ADM.PARIS.	2 606 €	8 331 €		1 080 €	280 €
P.MAITRISE.ADM.PAR	4 416 €	11 771 €	555 €		555 €
P.PAR.MED.T ADM P	4 256 €	7 360 €			45 €
TECH TRANQ P SURV	10 399 €	16 902 €			780 €
TECH. SER. OP.	3 627 €	10 151 €	810 €		1 300 €
CATEGORIE C					
ADJ.ADM.BIBLIO	2 890 €	3 968 €			
ADJ.ADMINISTR.	1 806 €	8 685 €	90 €	620 €	
ADJ.ANIM. AS.	1 806 €	3 951 €	15 €	930 €	385 €
ADJT AC SURV MAG	1 955 €	3 968 €	70 €	715 €	20 €
ADJT TECH EE	1 822 €	6 938 €	30 €		10 €
ADJT TECHNIQ EAU	1 807 €	7 965 €	410 €		1 365 €
ADJT TECHNIQUE	1 807 €	8 684 €	800 €		575 €
AGT AC SURVEIL	1 807 €	3 968 €	105 €	635 €	2 730 €
AGT LOGIST GLE	1 807 €	8 684 €	305 €		190 €
ASEM	1 783 €	3 821 €	910 €	480 €	
ATEC	1 828 €	3 867 €	95 €		
ATEPE	1 806 €	3 297 €	760 €		
AUX. DE PUERICULT.	1 783 €	2 311 €	855 €	2 340 €	
CONDUCTEUR ET ASSIS	3 078 €	7 140 €	1 250 €	185 €	1 710 €
EBOUEURS	1 802 €	8 573 €	860 €		1 785 €
EGOUTIER ET AUTRES	1 850 €	6 475 €	2 200 €		410 €
FOSSOYEURS	2 430 €	5 456 €	1 560 €		565 €
ISVP	5 441 €	14 936 €			500 €

agents à temps plein et présents toute l'année

*ces montants sont constitués par les primes 1 et 2

Évolution du montant d'entrée de corps

Un mécanisme d'évolution annuelle des montants d'entrée de corps qui pourrait s'appuyer sur:

- Soit l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique,
- Soit un pourcentage du taux d'augmentation des primes décidé chaque année par le Secrétariat général dans le cadre de la campagne de primes.

L'attribution du CIA

Des règles de gestion viendront préciser les modalités d'attribution du CIA par les directions.

Il pourra notamment être prévu que pour toute attribution inférieure à un seuil minimal d'évolution du CIA de l'agent, un rapport circonstancié soit produit par les directions.

Référentiel des familles de sujétion

Rubriques de paie		
Code	Intitulé	Sujétions concernées (en cours de finalisation)
IFS	IFSE sujétions	IEM
IFC	IFSE spécifique des contrôleurs	Maintien des acquis des contrôleurs de la Préfecture de Police
I31	IFSE sujétion technicité particulière	Téléconseiller, Prime exhumation, curage des lacs...
I32	IFSE rythmes de travail spécifiques	séances de conseil de Paris, fermeture des conservatoires, contrôle de l'éclairage public la nuit...
I33	IFSE responsabilités particulières	Huissier, référent ATEPE, remplacement pontuel de responsable...
I34	IFSE sujétion projets et opérations spécifiques	Toussaint et cérémonies officielles dans les cimetières, Paris Plage, fête des jardins...
I35	IFSE sujétion Conduite	Divers type de conduite
I36	IFSE objectifs et contrats d'intéressement	prime qualité ISO 9001, Contrat d'objectif...
I37	IFSE petite enfance partie fixe	prime versée aux agents en contact avec la petite enfance
I40	IFSE exceptionnelle	Surveillance de concours...